

**DELIBERATION N° 19/191 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE  
DE CORSE A LA COMMISSION JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

**SEANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI  
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

**ETAIT ABSENT : M.**

François-Xavier CECCOLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2017-086 relative à l'égalité et à la citoyenneté en date du 27 janvier 2017,
- VU** les articles 8,9 et 30 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- VU** le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du rapport concernant la labellisation des structures « Information Jeunesse ».

**ARTICLE 2 :**

**PREND ACTE** de la composition de la Commission régionale Jeunesse, Sport et Vie Associative.

**ARTICLE 3 :**

**DÉSIGNE** Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports et de l'égalité hommes-femmes Lauda GUIDICELLI pour représenter la Collectivité de Corse à la Commission régionale Jeunesse, Sport et Vie Associative.

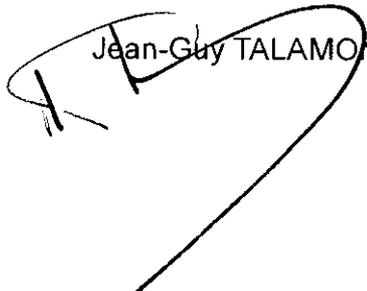
**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 juin 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/E2/146**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**27 ET 28 JUIN 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DESIGNATION DU REPRESENTANT  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE A LA COMMISSION  
JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :    Hors Commission

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la Collectivité de Corse s'est fixée comme objectif de structurer et d'animer un réseau d'acteurs locaux de l'Information Jeunesse, afin d'assurer un maillage territorial et l'accès au droit à l'information pour tous les jeunes.

Si pour l'instant il existe cinq relais sur le territoire, de nouveaux partenaires labélisés « Information Jeunesse » pourront être envisagés dans une logique d'extension et la volonté d'améliorer la couverture du réseau.

Ce label, délivré par l'Etat, est une marque de qualité accordée à une structure d'information des jeunes au terme d'une évaluation globale et objective par une commission.

En effet, il est prévu que les demandes de labellisation des structures Information Jeunesse soient examinées par la Commission régionale Jeunesse, Sport et Vie associative dans laquelle la Collectivité de Corse doit être représentée.

La Commission régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative concourt à la mise en œuvre, en Corse, des politiques publiques relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative.

Elle est notamment compétente pour émettre un avis sur le développement de l'information de la jeunesse et pour analyser les besoins en personnels qualifiés en matière de jeunesse et de sport.

Elle élabore, en vue de son examen par la Commission nationale du sport de haut niveau, un rapport annuel sur les conditions de mise en œuvre des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau définies par cette commission nationale.

La Commission régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative comprend des représentants :

- des services déconcentrés de l'Etat et des établissements nationaux ayant leur siège dans la région relevant des champs de la jeunesse et des sports ;
- des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- des groupements professionnels et organisations professionnelles œuvrant dans le domaine de la jeunesse et des sports ;
- d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, désignées après avis du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou à

- défaut du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- d'associations sportives, désignées après avis du Comité régional olympique et sportif.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir nommer Mme la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports et de l'égalité hommes-femmes Lauda GUIDICELLI comme représentante de la Collectivité de Corse au sein de la Commission régionale Jeunesse, Sport et Vie associative.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE A LA COMMISSION JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190627-040564-DE
<b>Identifiant interne</b>	040564
<b>Date de réception par la préfecture</b>	5 juillet 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 juin 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3

[Fermer](#)